

# Modalités d'évaluation des UE

## 2026-2027

### DIU - Mention 2

#### Préambule

L'évaluation est fondée sur le degré de maîtrise des compétences professionnelles.

Le degré de maîtrise requis pour chaque module est le niveau 2 sur 4 du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) : le stagiaire « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

#### Cadre général

\* L'évaluation se fait sous la forme d'un Contrôle en Cours de Formation (CCF)

\* Un seul avis par module sera formulé : Acquis ou Non acquis ou ABI ou ABJ / « AJAC » ne peut être formulé

\* Pas de compensation entre les trois modules

\* Chaque module a à être évalué par l'équipe disciplinaire qui forme les stagiaires (l'équipe qui prend en charge le sous module 2.1 : « Enseigner et transmettre sa discipline »).

\* La délivrance du DIU est assumée au sein du parcours par un jury composite sur la base de l'ensemble des avis de formateurs (sur le modèle « Réunion pour avis de titularisation »)

\* L'évaluation tient compte de l'assiduité en présentiel, de l'implication, de la participation active dans les enseignements, et des rendus demandés par les enseignants.

\* En outre, il est attendu du stagiaire :

- le respect des devoirs des agents de l'État dans le cadre de l'École de la République

- l'assiduité aux cours et sa ponctualité dans le cadre de la formation.

\* Aucune session de rattrapage n'est à organiser

Un jury de DIU 50 par parcours, constitué de l'équipe enseignante et des tuteurs terrains, dans la mesure du possible, se tiendra en fin d'année et sera souverain pour valider l'année de formation du stagiaire.

#### Modalités votées par le conseil d'INSPE du : 23 septembre 2026

Modalités d'évaluation par le conseil d'INSPE du : 25 septembre 2020

| SESSION UNIQUE |          |                                                      |         |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------|----------|------------------------------------------------------|---------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                | Code UE  | Libellé UE                                           | Vol (H) | UE non compensables | Contenus de formation                                                                                                                                                                                                                                                                               | Modalités d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| MODULE 1       | FS2U010T | Construire et développer une posture professionnelle | 59      | x                   | <ul style="list-style-type: none"><li>* Laïcité et valeurs de la République</li><li>* Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers</li><li>* Égalité filles - garçons en lien aux inégalités sociales</li><li>* Corps et voix</li><li>* Acteurs et projets en établissement</li></ul> | L'équipe pédagogique du DIU disposera d'une trace des activités professionnelles du-de la stagiaire (par exemple : préparations de séquences, progressions pédagogiques, comptes-rendus de conseil de classe, de réunion parents-professeurs, de conseil pédagogique, de conseil d'enseignement, projets pédagogiques, projets interdisciplinaires -par exemple dans le cadre du module <i>Acteurs et projets en établissement</i> , etc.) et des appréciations portées, notamment par le-la tuteur-trice INSPE, sur les activités du-de la stagiaire, pour établir l'avis sur le module 1. |
| MODULE 2       | FS2U020T | Enseigner et transmettre sa discipline               | 97      | x                   | <ul style="list-style-type: none"><li>* Didactique, dont numérique éducatif en contexte</li><li>* Numérique au service de la certification professionnelle</li></ul>                                                                                                                                | La maîtrise des compétences par le-la stagiaire sera évaluée sur la base de présentations écrites et/ou orales de situations d'enseignement-apprentissage choisies et vécues par le-la stagiaire.<br>Le jury du DIU disposera des résultats obtenus au QCM évaluant le degré de maîtrise des compétences numériques transversales et organisé par l'équipe du Numérique Éducatif.<br>L'ensemble de ces supports permettra d'établir l'avis sur le module 2.                                                                                                                                 |
| MODULE 3       | FS2U030T | Analyser et développer sa pratique professionnelle   | 66      | x                   | <ul style="list-style-type: none"><li>* Visites / Tutorat / Suivi du travail réflexif</li><li>* Formation à visée réflexive</li><li>* Coopérer avec les partenaires de l'École</li><li>* Contrat de formation personnalisé</li></ul>                                                                | La maîtrise des compétences par le-la stagiaire sera évaluée sur la base du travail à visée réflexive élaboré tout au long l'année et qui prendra la forme d'une production écrite, individuelle ou collective. Cet écrit peut être accompagné d'autres écrits intermédiaires et/ou de présentations orales (par exemple, dans le cadre du module <i>Coopérer avec les partenaires de l'école</i> ). Ce travail permettra d'établir l'avis sur le module 3.                                                                                                                                 |